

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

GONZALEZ VINCENTE
BAT D
RES ADOUR BELLEVUE
65000 TARBES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 92 209 695 346
Référence de l'avis : 22 65 4171806 05
Contrat de prélèvement : M3 65 3126945 44
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M365312694544

Numéro de propriétaire : 440 V00913 H

Département d'imposition : 650
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 440
TARBES


Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 65028

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 40 50
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF HAUTES PYRENEES
CELL FONC DEP
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

223,00 €

Montant de vos taxes foncières 999,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 776,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	97,00 €	15 novembre 2022	29,00 €
17 octobre 2022	97,00 €		

Compte bancaire : FR76 1313 5000 800X XXXX XXX9 605

Identifiant de la banque : CEPAFRPP313

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	99,00 €	15 juin 2023	99,00 €
15 février 2023	99,00 €	17 juillet 2023	99,00 €
15 mars 2023	99,00 €	16 août 2023	99,00 €
17 avril 2023	99,00 €	15 septembre 2023	99,00 €
15 mai 2023	99,00 €	16 octobre 2023	99,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBHFKQ	PROPRIETAIRE	VALOR POZO VICENTA

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	54,59 %	%	0,656 %	0,196 %	8,05 %	0,312 %	
	Taux 2022	54,59 %	%	0,79 %	0,195 %	7,75 %	0,317 %	
	Adresse	9006 RES ADOUR BELLEVUE						
	Base	1418		1418	1418	1418	1418	
	Cotisation	774		11	3	169	4	961
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	748		9	3	177	4		
Cotisation 2022	774		11	3	169	4	961	
Variation	+3,48 %	%	+22,22 %	0 %	-4,52 %	0 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 59 €.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	38
	Dégrèvement Habitation principale	
	Dégrèvement JA État	
	Dégrèvement JA Collectivité	
	Montant de votre impôt	999
Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R M		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.